

# **COMMUNE DE SAINT-MEDARD**

## **Rapport de Présentation**

### **- SOMMAIRE -**

#### **1ère Partie :      DIAGNOSTIC COMMUNAL**

- I -      ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
  
- II -     ANALYSE TERRITORIALE**
  - II - 1   ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
  - II - 2   VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL**
  
- III -    ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**

#### **2ème Partie :     LE PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- I -      LES CONTRAINTES**
  
- II -     LES ENJEUX**
  
- III -    CHOIX DU ZONAGE**
  
- IV -    INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**
  - IV-1    PRECONISATIONS PARTICULIERES**
  - IV-2    DISPOSITIONS GENERALES**
  
- V -      SECURITE**
  
- V I -    VUE EN RELIEF DU TERRITOIRE COMMUNAL  
          AVEC ZONAGE PROJETE**

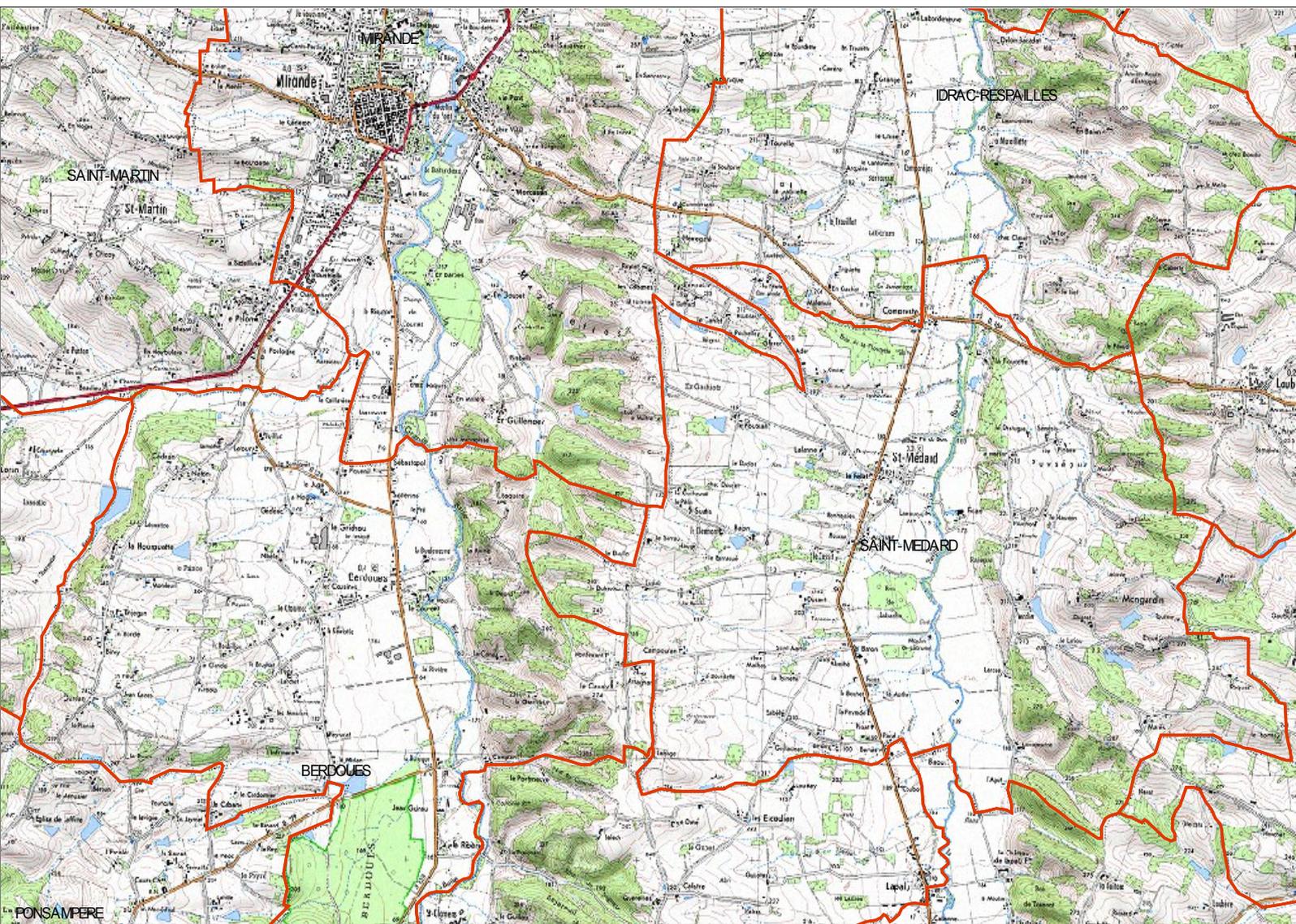
## 1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

La Commune de Saint-Médard , située près de Mirande , est desservie par la RD n° 2 à partir de la RN 21 vers Lannemezan et la RD n° 104 à partir de Mirande , fait partie du canton de Mirande et est limitrophe avec les communes de , Mirande , Berdoues , Belloc- St -Clamens , Moncassin , Clermont Pouyguillès , Loubersan et Idrac Respallès.

### SITUATION

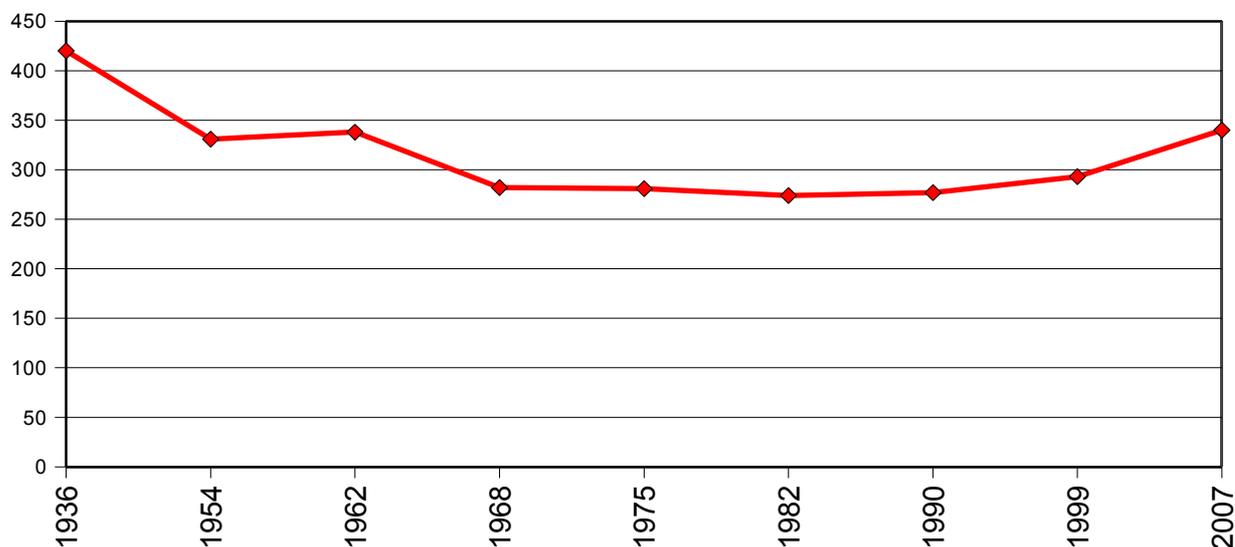


# PLAN DE SITUATION



## I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

### Démographie



	1975	1982	1990	1999	2007
<b>Population sans doubles comptes</b>	281	274	280	304	340

	1999/1990	1990/1982	1982/1975
<b>Evolution en %</b>	8,6%	2,2%	-2,5%
<b>Solde migratoire</b>	18	-5	-1
<b>Solde naturel</b>	-2	8	-6

<b>Population par classe d'âge</b>	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-79 ans	80 ans et plus
	<b>1999</b>	61	61	77	80
<b>En %</b>	20,8%	20,8%	26,3%	27,3%	4,8%
<b>1990</b>	65	81	51	61	19
<b>En %</b>	23,5%	29,2%	18,4%	22,0%	6,9%

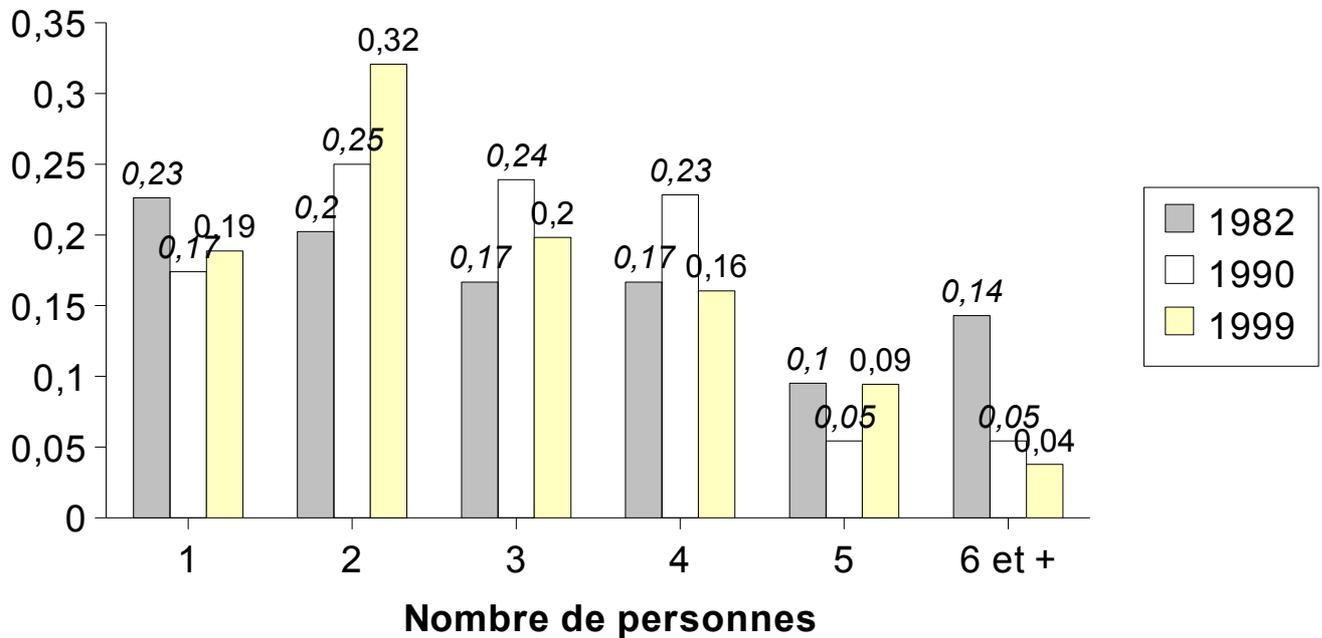
Commune de

**Saint-Médard**

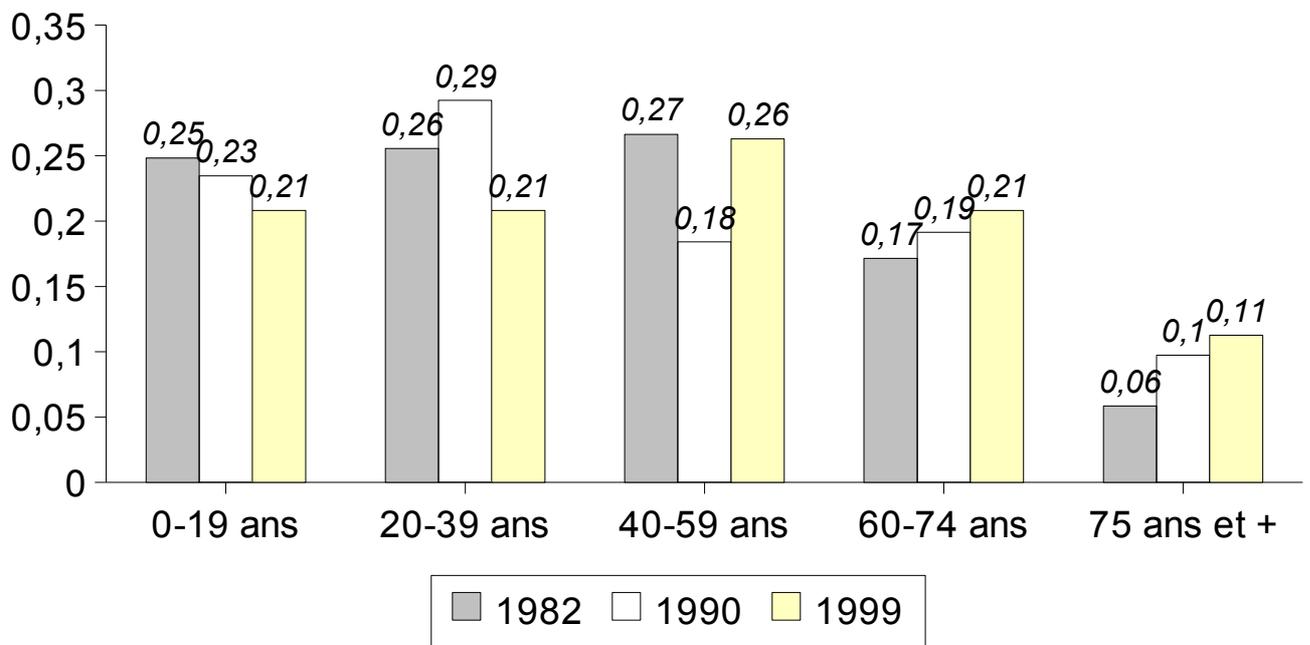
Sources : INSEE / RGP

Composition de la population :

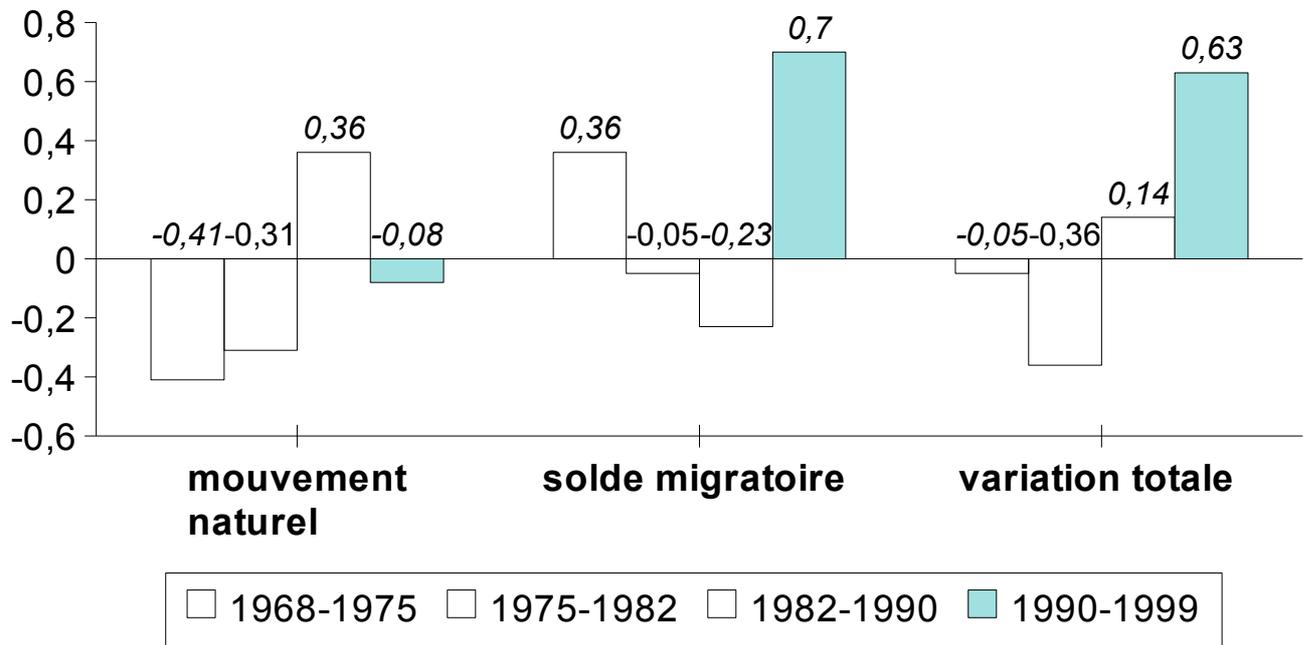
## Composition des ménages



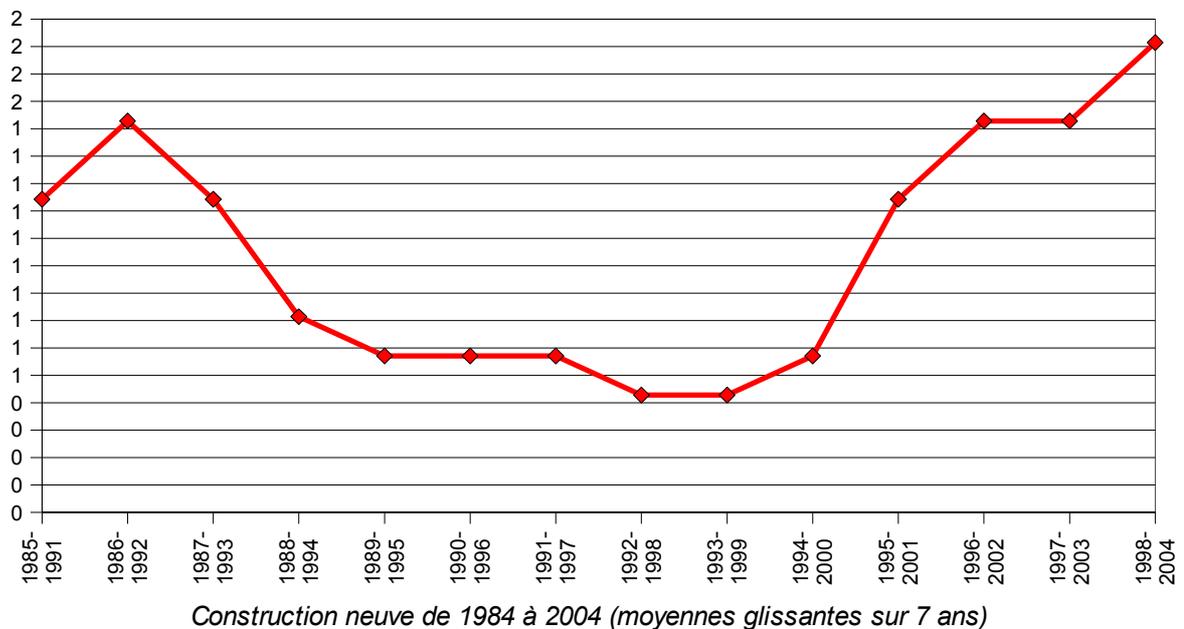
## Évolution des âges



## Taux de variation annuels de la population



## LOGEMENTS



## Construction neuve

	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
<b>Individuel</b>	2	0	2	4	2
	<b>2000-2004</b>				
<b>Collectif</b>	0				

## Parc existant (RGP 99)

<b>Ensemble du parc</b>	<b>1999</b>	<b>1990</b>	<b>Résidences secondaires</b>	<b>1999</b>	<b>1990</b>
	123	118		9	10
			<b>En % du parc</b>	7,3%	8,5%
<b>Résidences principales</b>	<b>1999</b>	<b>1990</b>	<b>Logements vacants</b>	<b>1999</b>	<b>1990</b>
	106	92		8	16
<b>En % du parc</b>	86,2%	78,0%	<b>En % du parc</b>	6,5%	13,6%

### Résidences principales

<b>Statut d'occupation</b>	<b>Propriétaires occupants</b>	<b>Locataires non HLM</b>	<b>Locataires HLM</b>	<b>Occupants à titre gratuit</b>	<b>Meublés et hôtels</b>
<b>1999</b>	91	9	0	6	0
<b>En %</b>	85,8%	8,5%	0,0%	5,7%	0,0%

Commune de

**Saint-Médard**

Sources : INSEE / RGP  
DDE/SITADEL

La Commune dispose de plusieurs types de logements :

- 3 logements en locatif Communal,
- 6 à 7logements privés,
- 0 logement HLM,
- lotissement communal avec 6 logements locatifs , 10 accession à la propriété , et 2 location accession , dans le cadre du schéma Départemental de l'habitat.

## ECONOMIE

### **Agriculture**

L'activité agricole reste prédominante , orientée principalement vers la production de céréales (maïs) , l'élevage de bovins et l'aviculture.

### **Tourisme**

Parcours de Chemins de randonnées (gérés par la Communauté de Communes) ,

Visite du site de Mongardin.

### **Artisanat -Commerce**

La Commune dispose de :

- maçon , électricien , plâtrier/plaquistes , menuisier , entreprise TP, charpentier , forgeron
- commerce multi services ,
- abattoir de volailles,
- une ferme auberge.

### **Services**

- La Mairie
- L'école qui regroupe 59 élèves en RPI (regroupement pédagogique) avec Clermont Pouyguillès sur trois classes ; 2 à Saint-Médard et 1 à Clermont allant de la maternelle au CM2.
- Circuit de ramassage scolaire ( 2 circuits ) vers Clermont Pouyguillès et Saint-Elix Theux.
- Centre de loisirs associé à l'école -CLAE- depuis 1990 qui accueille les enfants matin , midi et soir.
- Agence postale communale

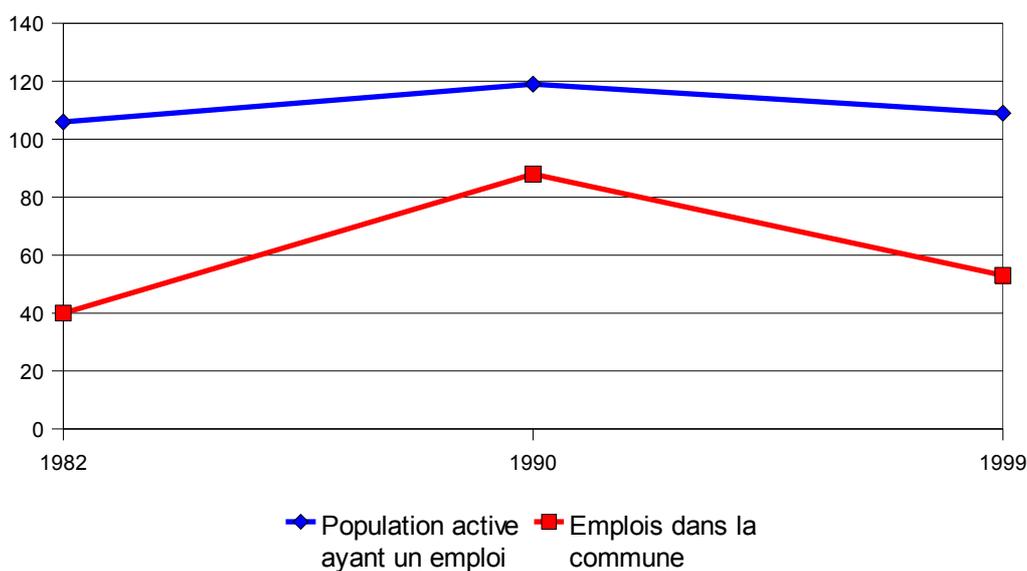
La Commune de Saint-Médard adhère à la Communauté de Communes Vals et Villages en Astarac.

### **Les autres services se situent à l'extérieur , tels que:**

- Gendarmerie à Mirande
- Trésorerie à Mirande
- Les Secours à Mirande
- Médico/Social à Mirande
- Equipement à Mirande
- Service des Routes Départementales à Montesquiou
- Voirie Communale , gérée par la Communauté de Communes Vals et Villages en Astarac

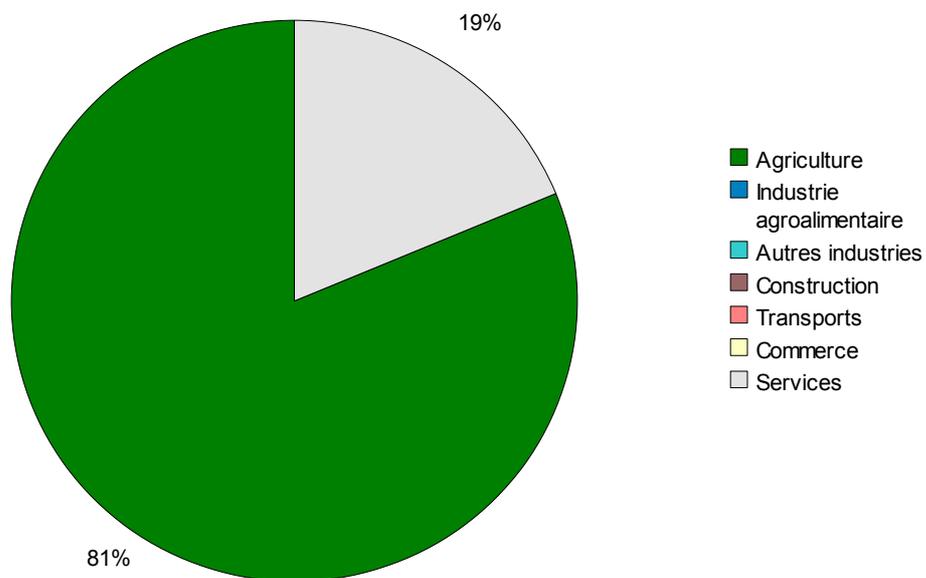
- Assainissement autonome géré par le Syndicat Mixte des Trois Vallées , Schéma d'Assainissement approuvé
- Ramassage des ordures ménagères assuré par le SMCD secteur Sud de Mirande
- Adduction d'eau potable gérée par le SIDEAU de Mirande
- Lignes électriques gérées par le Syndicat d'Electrification du Gers
- Eclairage public géré par le Syndicat Intercommunal d'électrification de Mirande.

### EMPLOI



	1999	1990	1982
<b>Population active ayant un emploi</b>	109	119	106
<b>Emplois dans la commune</b>	53	88	40
<i>Dont emplois salariés</i>	29		

### Emplois par secteurs d'activités en 1999



Commune de

**Saint-Médard**

Sources : INSEE / RGP

## II – ANALYSE TERRITORIALE

### II-1 ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

#### LA MORPHOLOGIE DU SITE



Le territoire communal couvre 1707 ha et s'organise le long de la vallée de la Petite Baïse et est traversé par la Route Départementale n°2. Vallée de trois kilomètres de large environ qui se dessine dans le sens Sud -Nord , bordée à l'Est par des côteaux abrupts et à l'Ouest par des Boubées qui sont l'amorce du contre fort Pyrénéen . De nombreuses lignes de crêtes, dans le sens Est/Ouest , entre lesquelles se situe des petites vallées où apparaissent de nombreux lacs colinéaires , ce qui constitue l'essentiel du relief de la Commune.

Le territoire s'étage entre 172 et 281 mètres d'altitude .

Quelques boisements et bosquets ont été conservés dans la vallée avec des espaces boisés plus étendus dans les côteaux.

La commune est desservie par les Routes Départementales n°2 ,de la RN 21 vers les Pyrénées , et 104 de Mirande vers Seissan ; le reste du territoire est desservi par des voies Communales.

### **L' OCCUPATION DU SOL**

On constate une augmentation du nombre de logements à partir de 2000 et une progression démographique de l'ordre de 21% depuis 1990.

Ceci se confirme à partir du nombre de Certificats d'Urbanisme et Permis de Construire qui sont aujourd'hui en cours d'instruction. Ces demandes se situent principalement vers le village et quelques hameaux.

Compte tenu de l'évolution rapide des demandes d'urbanisme et afin de préserver l'identité du village et des hameaux , la commune de Saint-Médard a donc décidé de se doter d'un document d'urbanisme et de planification type carte communale.

### **SITUATION du RELIEF**

La Commune de Saint- Médard se situe dans le pays de l'Astarac , à proximité et au Sud-Est de Mirande et à une vingtaine de kilomètres au Sud-Ouest d'Auch.

L'Astarac englobe tout le Sud du département, un quart de sa superficie, et correspond au pied de l'éventail gascon. C'est le «Haut-Gers», la partie la plus «montagnarde», celle où les altitudes sont les plus importantes, les pentes les plus fortes et où l'influence des Pyrénées est la plus prégnante .

L'unité paysagère de ce vaste ensemble repose avant tout sur une unité géologique et morphologique :

– le sous-sol est essentiellement composé de dépôts molassiques (argilo-caillouteux) issus de l'érosion des Pyrénées au tertiaire

- une dizaine de cours d'eau orientés Sud-Nord ont découpé ce substrat et creusé des vallées au profil similaire où la dissymétrie des versants est particulièrement lisible. Ces vallées offrent des paysages à la fois «sauvages» et «cultivés» marqués par une polyculture où l'élevage occupe encore une place très importante.

Le paysage est rythmé par l'alternance «coteaux-vallées» très lisibles et dont on distingue aisément les trois ensembles physiologiques qui les composent : la boubée, la serre et la ribère. Ils sont distincts par leur relief mais aussi parce que la distribution des cultures, de la végétation, de l'habitat ou même des circulations s'y organisent de manière différente et complémentaire.

– la ribère en fond de vallée est un simple ruban alluvial, plat et abondamment cultivé. C'est un couloir de circulation naturel où l'on rencontre les grands axes de communication (mercadère) et les principaux centres urbains.

– la serre, rive droite, prend la forme d'un coteau étroit et abrupt qui s'élève d'une centaine de mètres au dessus de la ribère.

Elle est largement dédiée aux bois et aux pâturages. Au sommet, en sinuant le long des serrades, on bénéficie de multiples vues panoramiques sur les vallées et la succession des coteaux. Fermes isolées et petit villages perchés se succèdent ainsi qu'un important patrimoine diffus : motte, chapelle, moulin à vent...

- la boubée qui s'étale rive gauche en pente douce est un espace de transition. De petits ruisseaux affluents ont creusé
- un paysage de vallons et de collines amples et cultivés dans l'ensemble, mais ponctués également de bois et de prairies. Le parcellaire reste modeste et les pentes relativement importantes. Elle est surtout le siège d'un habitat dispersé.

La succession des vallées produit un paysage répétitif mais jamais monotone car nuancé .

La commune de Saint-Médard se situe dans ce paysage , en rière , dessinée par la vallée de la petite Baïse , dans le sens Sud/Nord.

## **ANALYSE PAR SITE**

### **1- AU VILLAGE**

Le village de Saint-Médard ( village hameau ) est constitué de la mairie, de l'église , de l'école , de son agence postale....et son habitat diffus.

Son urbanisation s'est développée en deux pôles:

-autour de la mairie , de l'église et de l'école qui est le centre de vie du village et de part et d'autre des voies principales de circulation ,

-un peu plus au Sud " A Enjaquet " , sous forme de quartier de part et d'autre de la Route Départementale et le long de la voirie communale.

Cette configuration est liée à trois contraintes ; à l'Est la zone inondable , au centre , la Route Départementale n°2 et à l'Ouest l'espace agricole.

L'extension de l'urbanisation sera donc limitée à terme ,afin d'éviter un développement trop linéaire le long de la Route Départementale et de la voirie communale .

### **2- LES GROUPES D' HABITATIONS**

Compte tenu de ce qui précède , il était nécessaire d'élargir les possibilités de construire sur ce territoire , la Commune a donc décidé de conforter et de renforcer les groupes d'habitations existants qui sont :

- au Nord , " A Lagravière "
- au Nord/Ouest , "A Lasbordes "
- au Sud/Ouest , " A Enjaquet "

- à l'Est , "A Mongardin "

L'impact paysager des futures constructions sera réduit compte tenu de l'existence d'écrans végétaux naturels sous forme de bosquets et de haies sauvages qui constituent des supports naturels où "s'appuieront " les futures habitations.

## II- 2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

### PANORAMA ILLUSTRATIF



### Coeur du Village ; Mairie , Ecole , Eglise



**Ecole**



**Commerce à l'angle RD 2 et Voie Communale**



**Traverse du Village- RD n°2 -**



**Partie de Zone ZC2 à l'Est du Village**



**Coeur du Village**



**Point Poste Communal**



**Chapelle de Mongardin**

### **III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**

#### **LE PATRIMOINE**

- Eglise de la fin du XIX<sup>o</sup> siècle
- Chapelle de Mongardin du XVIII<sup>o</sup> siècle
- Château de Pican du XIX<sup>o</sup> siècle
- Château de la Flourette du XVIII<sup>o</sup> siècle , berceau du poète Pierre Bédat de Monlaur.

#### **- LES EQUIPEMENTS**

Néant

#### **-LES RESEAUX TECHNIQUES**

##### **➤ Elimination des déchets**

Syndicat Mixte de Collecte des Déchets – SMCD - ,secteur Sud de Mirande.

##### **➤ Eau potable-assainissement**

Adduction d'eau potable gérée par le SIDEAU de Mirande

La Commune a réalisé un schéma d'assainissement (schéma d'assainissement approuvé ) définissant les zones d'assainissement individuel ainsi que les filières autonomes de traitement des eaux usées dans les secteurs constructibles de la Carte Communale et autres secteurs retenus par la Collectivité et le Bureau d'études .

Assainissement autonome géré par le Syndicat mixte des trois vallées

##### **Electricité**

Eclairage public géré par un Syndicat intercommunal ,

Electricité gérée par le S D E G (syndicat départemental d'électrification du gers )

##### **Voirie**

La voirie communale est gérée par la Communauté de Communes des Vals et Villages en Astarac.

## **- LES TRANSPORTS**

Il n'existe pas de liaison de transport public entre la Commune et le chef lieu de Canton.

Seul un ramassage scolaire assure la liaison vers les établissements scolaires du Canton .

Ce ramassage se fait en deux circuits , enseignement secondaire à Mirande et primaire en regroupement pédagogique avec Clermont Pouyguillès.

Des points d'arrêt ont été aménagés..

Les transports scolaires sont gérés par le Conseil Général.

## **2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE**

### **I – LES SERVITUDES ET CONTRAINTES**

#### **I-1-Servitudes**

- Dispositifs d'irrigation ; canalisations souterraines ,
  
- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles relatif aux mouvements de terrains de type retrait-gonflement des argiles ( règles constructives à mettre en œuvre pour les constructions) .  
Prescrit par arrêté du 04/11/2005.
  
- Télécommunications téléphoniques et télégraphiques ; Câble fibre optique F 405-01 Toulouse-Bayonne ,
  
- Servitudes aériennes à l'extérieur des zones de dégagement (installations particulières).

#### **I-2-Contraintes**

- Risques Naturels : Risques d'inondations de la Petite- Baïse.

#### **A titre informatif**

- Risque particulier de débordement des ruisseaux , " A Enjaquet "et "Au Village", vis à vis desquels des corridors naturels doivent être respectés .

### **II - LES ENJEUX**

- Permettre le développement de l'accueil de population,
  
- Offrir des possibilités d'extension des zones constructibles , au village et dans les groupes d'habitations retenus dans la carte communale, en s'appuyant sur le bâti existant ,
  
- Lutter contre le "mitage",
  
- Prendre en compte les paysages de la Commune,

-Améliorer la planification sur le territoire Communal en donnant la possibilité à la Commune , à partir de cette Carte Communale -en tant que premier support de planification-de mieux définir et maîtriser à plus long terme les potentialités d'extension des sites ou/et la création de nouveaux secteurs à urbaniser.

### **III - CHOIX DU ZONAGE**

#### **L'occupation du sol**

L'occupation du sol s'orientera vers cinq zones:

- Au village
- " A La Gravière "
- "A Lasbordes "
- "A Enjaquet"
- "A Mongardin "

Cette urbanisation sera donc regroupée au niveau du village et de quatre groupes d'habitations.

#### **Conditions particulières**

Vis-à-vis de la zone ZC2 du village , au droit de la Route Départementale N° 2 , parcelles 97, 98,99,100,101 et 102, ; ce secteur n'a pas été intégré dans la zone constructible compte tenu , d'une part de la proximité de bâtiments agricoles ( parcelles 339 et 340 ), avec une activité agricole de proximité , et d'autre part , des problèmes localisés d'assainissement . Admettre de nouvelles constructions aurait été préjudiciable au niveau de la salubrité ,de l'environnement et générateur de nuisances dans le dit secteur.

Le secteur bâti au Sud/Est « A Enjaquet » n'a pas été intégré en zone constructible compte tenu de la dangerosité de la sortie de la Voie Communale sur la Route Départementale N° 2 .

#### **Tableau récapitulatif des possibilités d'urbanisation par site**

Site	Potentiel à court terme	Potentiel à plus long terme	Opportunité d'opérations	Intérêt
<b>Village</b>	30-40	potentiel vers le Nord et le Sud	Lotissements locatif social Maisons individuelles	***
<b>A La Gravière</b>	5-6	Très limité	/	
<b>A Lasbordes</b>	2-3	limité	/	*
<b>A Enjaquet</b>	8-10	limité	/	*
<b>A Mongardin</b>	2-3	Très limité	/	*

Secteurs	Lieux-dits	Superficie totale (hectares)
Zone ZC2	Au Village	10 , 90 ha
Zone ZC2	A La Gravière	2 , 00 ha
Zone ZC2	A Lasbordes	2 , 67 ha
Zone ZC2	A Enjaquet	4 , 80 ha
Zone ZC2	A Mongardin	1 , 20 ha

-----  
**TOTAL : 21 , 57 ha**

Zone Znp	Chapelle avec bosquet à protéger A Mongardin	0 , 58 ha
----------	---	-----------

Le reste du territoire correspond pour l'essentiel à la zone agricole ou devant rester naturelle ZN, et la zone ZNi pour le secteur inondable.

### **Conclusion**

**Sur l'ensemble des sites précédemment décrits, la commune a la possibilité d'accueillir entre 47 et 62 maisons supplémentaires, ce qui représente environ entre 125 et 160 habitants.**

## **IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **IV-1 PRECONISATIONS PARTICULIERES PAR SITE**

#### **1- AU VILLAGE**

Village situé dans la vallée de la Petite Baïse qui s'est développé sur la rière , entre le lit majeur du cours d'eau et la Route Départementale n°2 .

De part sa situation le village de Saint Médard , afin d'éviter un développement trop linéaire le long de la route Départementale, ne peut se développer qu'en suivant l'architecture actuelle, le long de la rière dans le sens Sud -Nord .

Son développement devra respecter certains seuils sur le plan de son étendue en s'appuyant sur des repères paysagers forts et rester dans son architecture de petit bourg de l'Astarac.

## **2- LES GROUPES D'HABITATIONS**

Ils sont constitués pour l'essentiel d'anciens hameaux ruraux , à partir desquels "s'appuieront " les nouvelles habitations sachant que les possibilités d'extension sont très réduites , compte tenu ,pour raison principale ,de l'insuffisance de réseaux et se limiteront à des seuils marqués par une ou/et des "barrières " naturelles telles que haies , bois , bosquets et structures agricoles et en tenant compte des problèmes de sécurité vis à vis de la Route Départementale n°2 .

Globalement ces groupes d'habitations sont largement protégés par des écrans végétaux se qui en réduira l'impact dans l'environnement .

## **IV-2 DISPOSITIONS GENERALES**

Les zones constructibles réparties sur les quatre groupes d'habitations précités et le village limiteront l'impact sur les paysages et les espaces ruraux.

Les bois des particuliers, ne relevant pas du régime forestier, de plus de 4 hectares ou faisant partie d'un bois de plus de 4 hectares, ainsi que les bois relevant des collectivités et de certaines personnes publiques (quelle que soit la surface à défricher) sont soumis à autorisation de défrichement.

Une zone inondable a été prises en compte au niveau de la Petite- Baïse dans le cadre du recensement des risques naturels sur ce territoire , de la protection et de la qualité des eaux .

## **V – SECURITE**

### **Accès sur RD**

La desserte des zones constructibles à partir des Routes Départementales devra se faire avec des accès sécurisés et conformes aux prescriptions techniques édictées par les services du Conseil Général.

En particulier :

- pour la zone ZC2 du village , traversée par la RD n° 2 , les accès devront être situés entre les panneaux d'agglomération,
- l'accès de la zone ZC2 " A la Gravière " devra se faire à partir de la RD n° 104 en respectant les conditions de sécurité avec le carrefour de la RD n° 2,
- pour la zone ZC2 " A Enjaquet " , aucune extension de cette zone ne pourra être acceptée sans des aménagements d'accès complémentaires.

### Accès sur Voies Communales

Ils seront réalisés suivant les normes de sécurité en vigueur et conformément aux prescriptions édictées par la Commune.

Cette étude résulte d'une analyse territoriale qui a intégré le volet paysager et environnemental, sur le territoire étudié en concertation avec le CAUE du Gers.

## VI - VUE EN RELIEF DU TERRITOIRE COMMUNAL AVEC ZONAGE PROJETE

